


Vernehmlassung zu den Landwirtschaftlichen Zahlungsrahmen 2018-2021
Consultation sur les enveloppes financières agricoles 2018-2021
Consultazione sui limiti di spesa dell'agricoltura 2018-2021

<p>Organisation / Organisation / Organizzazione</p>	<p><i>SGPV – Schweizerischer Getreideproduzentenverband</i></p> <p><i>FSPC – Fédération suisse des producteurs de céréales</i></p>  <p>Schweizerischer Getreideproduzentenverband Fédération suisse des producteurs de céréales Federazione svizzera dei produttori di cereali</p>
<p>Adresse / Indirizzo</p>	<p>Belpstrasse 26</p> <p>3007 Bern</p>
<p>Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma</p>	<p>Berne, le 15 février 2016</p>  <p>Fritz Glauser, Président</p>  <p>Pierre-Yves Perrin, secrétaire</p>

Bitte senden Sie Ihre Stellungnahme an das Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern oder elektronisch an schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.
Sie erleichtern uns die Auswertung, wenn Sie uns Ihre Stellungnahme elektronisch als Word-Dokument zur Verfügung stellen. Vielen Dank.

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. **D'avance, merci beaucoup.**

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de nous donner la possibilité de prendre position sur les enveloppes financières agricoles 2018-2021.

En préambule, nous nous permettons de formuler des remarques générales suivantes :

- Le revenu des agriculteurs, si les moyens financiers sont réduits, poursuivra sa baisse, augmentant encore le fossé entre les revenus agricoles et les revenus de la population suisse. Dans un contexte où les prestations fournies par l'agriculture ne vont pas diminuer pour la période 2018-2021, les moyens financiers devraient également rester identiques, voire augmenter, afin de permettre une stabilité de revenu aux familles paysannes.
- Le revenu sectoriel de l'agriculture a diminué de plus de 10 % entre 2014 et 2015. Cette situation est due notamment au franc fort et à la baisse des prix agricoles, notamment pour les céréales panifiables et les oléagineux. Sans mesures de compensation de la part de la Confédération et en réduisant encore les montants financiers destinés à l'agriculture, nous ne voyons aucune possibilité d'améliorer les revenus agricoles.
- Les nouveaux programmes instaurés dans le cadre de la PA 2014-2017, les projets de qualité du paysage notamment, ont mis les agriculteurs devant de nouveaux défis. Les nouveaux programmes ont occasionné des coûts importants pour l'agriculture, alors que les montants qui leur sont destinés restent à des niveaux faibles, suite à une participation importante des agriculteurs. Nous déplorons le fait que ces nouveaux programmes aient été introduits sans une bonne planification financière et que les agriculteurs ne soient pas récompensés pour leurs efforts d'adaptation à la nouvelle politique. La PA 2014-2017 n'a pas permis d'amélioration de la situation économique du secteur agricole et les nouveaux programmes mis en place, en plus de leur coût élevé, n'ont à notre avis pas atteint les objectifs fixés.
- Le franc fort occasionne des pertes importantes pour les secteurs des céréales panifiables et des oléagineux. Malgré des demandes dûment argumentées de la part de la filière, ni le Conseil fédéral ni l'Administration fédérale n'ont tenu compte de nos propositions. Les producteurs doivent donc déjà assumer une perte importante au niveau de leur revenu, perte qui ne doit pas être cumulée avec une réduction des paiements directs.
- Le modèle SWISSLand, SAO, a déjà fait l'objet de nombreuses critiques dans son développement. Pour le secteur des céréales et des oléagineux, la FSPC et swiss granum s'étaient montrés sceptiques faces aux hypothèses retenues pour le modèle. De nombreux aspects et remarques n'ont pas été pris en compte et la filière céréalière avait insisté pour que le SAO ne soit pas utilisé à des fins d'argumentation pour la politique agricole, des erreurs importantes n'étant pas encore corrigées. Nous sommes déçus et étonnés de voir que la référence pour les projections à l'horizon 2021 est donnée par le SAO, qui donne déjà des indications fausses pour l'année 2015 !
- Ainsi, à titre d'exemple et contrairement aux projections d'Agroscope, nous devons constater une diminution des surfaces de céréales fourragères (sans maïs grain) entre 2013 et 2015. **Nous ne faisons ainsi aucunement confiance aux résultats qui « montrent que le modèle de production de l'agriculture suisse ne changera pas de façon significative d'ici 2021 ».** Nous demandons dès lors une consultation précise sur les hypothèses utilisées ainsi que sur les résultats obtenus avant de pouvoir publier ces conclusions.

Pour l'argumentation ou les éléments qui ne seraient pas cités dans cette prise de position, nous soutenons les prises de position de la FSPC et de l'USP.

Nous demandons instamment de maintenir les montants des enveloppes acceptées par le Parlement pour la dernière période, soit la période 2014-2017 :

- Mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales : 798 millions de francs
- Mesures destinées à promouvoir la production et les ventes : 1'776 millions de francs
- Paiements directs : 11'256 millions de francs.

Comme la PA 18-21 ne subira pas de grands changements par rapport à la période précédente, il n'existe aucune raison de diminuer les soutiens. Les prestations fournies par l'agriculture resteront identiques.

Nous demandons en outre une plus grande flexibilité dans l'utilisation des moyens financiers : si une enveloppe n'est pas entièrement utilisée, il est impératif de pouvoir utiliser le solde pour d'autres mesures, afin de bénéficier de l'ensemble des montants à disposition.

Nous demandons en outre que les budgets actuels destinés à la loi chocolatière (Fr. 95 millions par année) soient intégrés dans les enveloppes financières agricoles pour les années 2018 à 2021.

En vous remerciant par avance de prendre nos remarques en considération, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Bemerkungen zu einzelnen Kapiteln / Remarques par rapport aux différents chapitres / Osservazioni su singoli capitoli

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Chapitre 1.2.5, dimension nationale, page 11.	En Suisse aussi, la mise en œuvre du progrès technique permet d'améliorer la productivité du travail, d'augmenter tant les rendements dans les cultures végétales...	L'augmentation des rendements en production végétale n'est pas aussi évidente que cela. Pour les céréales panifiables, les rendements stagnent depuis quelques années, notamment en raison du mode extenso, de la sélection de variétés axée sur la qualité, de la fumure azotée limitée.
Chapitre 1.2.6, Dimension internationale, page 12	Les prix indigènes à la production et à la consommation pour les denrées alimentaires sont toujours nettement supérieurs au niveau international, en raison de la forte protection douanière et du niveau général élevé des coûts en Suisse.	Les matières premières agricoles ne sont responsables que d'une petite partie de la cherté des denrées alimentaires. Il faut en outre mettre en relation le prix des denrées alimentaires avec l'ensemble des biens de consommation et les revenus suisses, qui ne sont pas comparable aux revenus européens. Les dépenses pour l'alimentation en Suisse restent faibles en comparaison internationale.
Chapitre 1.2.7, page 14, deuxième paragraphe.	La Suisse pratique en effet une agriculture relativement intensive par comparaison avec les autres pays, se situant en partie au-delà de ce que les écosystèmes et les ressources naturelles peuvent supporter.	La formulation de cette phrase laisse à désirer. Sans comparaison chiffrée avec les autres pays en question, nous avons de la peine à appréhender le terme de « relativement intensive ». Les normes environnementales, les restrictions au niveau de la fumure et de l'utilisation de produits phytosanitaires et les PER sont purement occultées dans cette phrase, ce qui est inconcevable et faussé.
Chapitre 1.3.3, page 16	Il sera à l'avenir plus difficile d'accorder seulement des concessions dans les limites des contingents actuels de l'OMC lors des négociations avec des États ayant des intérêts offensifs en matière d'exportation de produits agricoles.	Il est faux d'affirmer qu'il sera à l'avenir difficile d'accorder seulement des concessions dans les limites des contingents actuels de l'OMC lors des négociations internationales. La Suisse se situe au niveau mondial au 14 ^e rang des pays importateurs de denrées alimentaires, ce qui constitue certainement un record par rapport à sa population.
Chapitre 1.3.6, page 17	Au final, les conséquences d'un rapprochement plus étroit du marché agricole suisse aux marchés internationaux peuvent être considérées comme supportables pour l'agriculture suisse	Rien ne permet d'affirmer qu'au final les conséquences d'un rapprochement plus étroit du marché agricole suisse aux marchés internationaux puissent être considérées comme <u>supportables</u> pour l'agriculture suisse. Nous nous demandons comment la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires permettra de préparer l'agriculture aux défis à venir, alors que l'inverse semble plus probable.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Chapitre 2.2, page 22	Il est dès lors important de renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie alimentaire suisses afin qu'elles soient aptes à réagir rapidement aux éventuels développements en matière de politique commerciale extérieure. Pour favoriser cela, il convient d'examiner un rapprochement autonome aux marchés internationaux pour compenser une éventuelle hausse des prix des biens agricoles à l'échelle mondiale.	Un rapprochement autonome en vue d'une <u>éventuelle</u> hausse des prix internationaux semble plus que dangereuse pour l'agriculture suisse et la filière agro-alimentaire dans son ensemble ! Sans protection à la frontière adéquate, les filières agro-alimentaires ne seront pas compétitives, notamment en raison du niveau généralement élevé en Suisse.
Chapitre 2.3.1, page 28	Ceci ne peut être assuré qu'à la condition que l'utilisation de la technique de production en question soit ancrée juridiquement dans les PER en tant que bonne pratique agricole au terme de la période d'encouragement.	La phrase ne peut pas être acceptée. Il n'est pas concevable que des techniques soient simplement reprises dans les PER sans soutien supplémentaire. Ces nouvelles techniques ont des coûts parfois importants et ne peuvent généralement pas être appliquées sur toutes les surfaces (cf. pendillards). Une généralisation dans le cadre des PER, sans compensation financière, signifie simplement une diminution du revenu agricole que nous ne pouvons pas accepter.
Chapitre 2.3.2.2, page 29	Un contrôle régulier et une réduction flexible de la protection douanière en cas de hausse des prix sur les marchés mondiaux, ainsi que le renforcement de la concurrence dans les limites des contingents-OMC devraient avoir pour effet que la politique agricole suisse contribue à améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et alimentaires suisses sur le long terme.	Avec ce genre de réduction systématique, on supprime toute perspective d'amélioration de la situation des revenus.
Chapitre 3.1.1, page 30	A concrétiser au niveau de l'arrêté fédéral	Page 30 et 31 il est mentionné : « Comme il est prévu de poursuivre les mesures de la Politique agricole 2014-2017 durant la prochaine période quadriennale, le montant des moyens financiers devrait être du même ordre que dans l'actuelle planification financière, autrement dit correspondre aux enveloppes financières 2014-2017 ». Cette affirmation doit être confirmée au niveau des montants de l'arrêté fédéral.
Chapitre 3.3, page 40	A corriger	Nous ne pouvons pas accepter comme seule solution pour améliorer le revenu l'incitation faite à l'agriculture d'améliorer sa productivité. C'est un affront fait aux familles paysannes qui sont déjà confrontées à une charge de travail très élevé et cela sous-entend que l'agriculture ne travaille pas de manière productive.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Chap. 3.4.2.1, p. 48	Abandonner la baisse du co-financement de la Confédération et augmenter les moyens pour la promotion de la qualité et des ventes à Fr. 70 millions par année pour la période 2018-2021.	Les moyens pour la promotion de la qualité et des ventes ne doivent pas être diminués dans un contexte de franc fort. Tant les montants que le co-financement doivent être assurés pour la période 2018-2021.
Chapitre 3.4.2.4, page 49	L'octroi de contributions pour les cultures particulières vise à soutenir les cultures des champs dont la protection douanière est proportionnellement plus basse et qui contribuent substantiellement à l'alimentation de la population.	<p>La filière céréalière a déjà demandé à plusieurs reprises l'introduction d'une contribution spécifique aux céréales fourragères. Au vu de l'évolution des surfaces et des quantités produites, ainsi que des besoins pour l'alimentation animale, cette revendication reste d'actualité.</p> <p>Dans la problématique du Swissness, l'alimentation des animaux deviendra un sujet de discussion.</p> <p>Il faut également noter que les mesures incitatives actuelles (projet à la qualité du paysage) sont insuffisantes d'un point de vue financier, les marges brutes de ces cultures restant définitivement trop basses.</p>
Chapitre 3.4.3, pages 49 à 54	Pas de réduction de l'enveloppe financière des paiements directs.	Les agriculteurs se sont engagés dans les programmes proposés dans le cadre de la PA 14-17. Ils respectent des exigences contraignantes qui ont aussi un coût. Le montant des contributions doit être dans son volume général maintenu. C'était aussi un engagement du Conseil fédéral et du parlement dans le cadre de la procédure d'approbation de la PA 14-17.
Chapitre 4.3, page 57	A corriger	Nous doutons des résultats de la simulation sur les conséquences économiques pour l'agriculture. Le revenu sectoriel en 2015 est de 2,8 milliards de francs, en tenant compte de la diminution du crédit cadre prévue de 200 millions de francs, il nous semble malheureusement illusoire d'obtenir un revenu sectoriel de 3,2 milliards en 2021 ! Contrairement à ce qui est écrit, nous doutons que le développement reste supportable sur le plan social.

Kapitel, Seite Chapitre, page Capitolo, pagina	Antrag Proposition Richiesta	Begründung / Bemerkung Justification / Remarques Motivazione / Osservazioni
Arrêté, page 59	<p>Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2018 à 2021</p> <p>du ... L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'art. 167 de la Constitution¹, vu l'art. 6 de la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture², vu le message du Conseil fédéral du³, <i>arrête:</i></p> <p>Art. 1 Pour les années 2018 à 2021 les montants maxi- maux autorisés sont les suivants:</p> <p>a. mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales 798 572 millions de francs;</p> <p>b. mesures destinées à promouvoir la production et les ventes 1 776 1 728 millions de francs;</p> <p>c. paiements directs 11 256 10 741 millions de francs.</p> <p>Art. 2 1 Le Conseil fédéral peut, en fin d'année, transférer les montants non utilisés des enveloppes « mesures destinées à améliorer les bases de production et mesures sociales » et « mesures destinées à promouvoir la production et les ventes » dans l'enveloppe « paiements directs » au niveau des contributions de transition.</p> <p>Art. 3 Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.</p>	<p>Nous proposons, pour les raisons mentionnées ci-dessus, les adaptations suivantes (en rouge).</p> <p>Nous demandons en outre que les budgets actuels destinés à la loi chocolatière (Fr. 95 millions par année) soient intégrés dans les enveloppes financières agricoles pour les années 2018 à 2021. Ces montants devront être ajoutés aux montants mentionnés dans la colonne à gauche.</p>